

République Française
Département : VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE RADEGONDE

Séance du 16 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie ROUGEON-SIMON, conseillère municipal suppléante de Sainte-Radegonde.

Date de convocation : 10 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : Mesdames Kalinka TERROBA, Céline WIBAUT, Véronique FOUCHER, Valérie ROUGEON, Messieurs Pascal BELONCLE, Christophe DURAND, Franck WAXIN, Jérôme GADIOUX.

Secrétaire de séance : Tous les conseillers municipaux présents

ORDRE DU JOUR

- Election du suppléant du maire
- Désignation du conseiller municipal délégué
- Indemnités suppléant du maire et conseiller municipal délégué
- Questions diverses

ELECTION DU SUPPLEANT DU MAIRE

Madame ROUGEON-SIMON présente les évènements des derniers jours qui l'on conduit à récupérer la suppléance du maire, suite à la démission du maire et des deux adjoints. Etant la suivante dans l'ordre du tableau municipal, c'est elle qui a été désignée.

Maintenant qu'elle a convoqué le conseil municipal, un conseiller municipal peut se présenter pour effectuer cette suppléance.

Après échange, le conseil municipal donne, à l'unanimité, la suppléance à Madame Valérie ROUGEON-SIMON.

DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Madame ROUGEON-SIMON précise que cette suppléance peut être accompagnée par un conseiller municipal délégué pour l'aider au quotidien ou lors de ses absences. Après échange, Monsieur Christophe DURAND est désigné conseiller municipal délégué, à l'unanimité.

INDEMNITES SUPPLEANT DU MAIRE ET CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Madame ROUGEON-SIMON précise que l'indemnité du maire qui est de 991€80 brut (environ 857€ net) et correspondant à 25,50% de l'IB 1027 peut être répartie et propose 1/3 pour le conseil municipal délégué (soit 8,5% et 330€60 brut) et 2/3 pour le suppléant du maire (soit 17% et 661€20 brut). Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Madame ROUGEON-SIMON rappelle que les élections partielles municipales découlant de ces changements, se dérouleront les dimanches 26 juin et 3 juillet 2022. Il faut donc trouver 3 personnes pour compléter le conseil municipal existant. Chaque conseiller propose des personnes susceptibles d'être intéressées pour être conseiller municipal. Après échange, le conseil municipal décide d'envoyer un courrier, qui a été lu par Madame ROUGEON-SIMON, à tous les électeurs, afin de les informer de la situation et de cette recherche. Si, il n'y a pas de retour suite à ce courrier, un article sera diffusé dans la presse.

Madame ROUGEON-SIMON demande de l'aide pour gérer la salle des fêtes le weekend étant seule maintenant à s'en occuper. Monsieur Pascal BELONCLE se propose pour cette mission.

Madame ROUGEON-SIMON demande que Monsieur LURTON intervienne pour couper l'herbe à La Touche et entretienne autour de la mairie. Le conseil municipal accepte cette demande.

Madame ROUGEON-SIMON demande de vérifier une facture de rappel pour l'entreprise Berthonneau. En effet, les travaux ont bien été réalisés. Par ailleurs, il faudra revoir la longueur des chemins communaux qui ne correspond pas à la déclaration qui est faite pour le calcul de la DGF.

Madame ROUGEON-SIMON rappelle le passage par Sainte-Radegonde de la course « Les Boucles Chauvinoises » dimanche prochain, le 22 mai vers 15h et demande des signaleurs supplémentaires. Deux personnes sont proposées.

Madame ROUGEON-SIMON demande aux conseillers de s'inscrire pour la tenue des bureaux de vote des législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Madame ROUGEON-SIMON précise qu'un conseil municipal aura à nouveau lieu lundi prochain le 23 mai 2022 à 19h pour gérer toutes les affaires en cours.

A 20H20, la séance est levée